

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 12 juin 2023 Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juin 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 12 juin 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°D_2023_06_12_09</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Cecon, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Projet de création d'un service Ressources Humaines mutualisé avec les communes membres et syndicats du territoire et la Communauté de Communes Usse et Rhône

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de création d'un service Ressources Humaines mutualisé avec les communes membres et syndicats du territoire et la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR).

Après consultation des communes et syndicats du territoire Usse et Rhône, 6 communes membres ainsi qu'un syndicat scolaire sont potentiellement intéressés par la création de ce service.

Il présente, d'un côté, les missions qui seraient exercées par le service mutualisé, et d'un autre côté, celles qui incomberaient à la commune :

Missions exercées par le service mutualisé	Missions incombant aux communes ou syndicat
<p>1. CARRIERES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des arrêtés et contrats - DPAE auprès de l'URSSAF - Suivi de déroulement de carrière des agents - Tenue d'un registre des arrêtés uniquement dédié au personnel pour chaque collectivité adhérente - Tenue des dossiers individuels des agents - Suivi des visites médicales CDG 	<p>1. RECRUTEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les offres d'emplois sur le site « emploi territorial » (le service RH mutualisé pourra conseiller les collectivités adhérentes sur le fondement juridique du recrutement, aide à la saisie) - Conduire les entretiens de recrutement - Saisir les nominations sur « emploi territorial »

S²LO

Missions exercées par le service mutualisé	Missions incombant aux communes ou syndicat
2. MALADIE – AT/MP : <ul style="list-style-type: none"> - Réception des certificats médicaux - Saisie des absences sur AGIRHE - Rédaction des arrêtés - Déclarations des absences aux assureurs des collectivités adhérentes - Saisines du Conseil Médical 	2. MALADIE – AT/MP : <ul style="list-style-type: none"> - Saisir les titres de recettes relatifs aux indemnités journalières perçues - Donner les éléments factuels permettant la déclaration d'un accident de service / trajet auprès de la CPAM ou de l'assureur statuaire
3. CONGES – ASA : <ul style="list-style-type: none"> - Néant, sauf en cas d'utilisation d'un logiciel d'absences commun « communes / syndicats – CCUR » 	3. CARRIERES : <ul style="list-style-type: none"> - Télétransmission des actes au contrôle de légalité - Rédaction des fiches de poste sur la base d'une trame unique - Conduite des entretiens individuels annuels et rédaction des comptes-rendus
4. FORMATION : <ul style="list-style-type: none"> - Inscrire les agents sur les sessions CNFPT après accord des collectivités - Pour les formations payantes, établir des demandes de devis 	4. CONGES - ASA : <ul style="list-style-type: none"> - Accorder les congés et autorisations d'absence aux agents - Suivre les congés et ASA
5. PAIES : <ul style="list-style-type: none"> - Créer les agents et élus - Saisir les variables mensuelles - Calculer les paies - Générer les fichiers à transmettre aux collectivités - Procéder aux déclarations 	5. FORMATION – MISSIONS : <ul style="list-style-type: none"> - Valider les demandes de formation des agents, payantes ou non - Gérer, payer les frais de déplacements et de mission - Mandater les factures de prestataires formation
6. RETRAITE : <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les demandes de pension CNRACL (et IRCANTEC pour les élus) - Gestion plateforme PEP'S 	6. PAIES : <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre les éléments variables (heures complémentaires ou supplémentaires à payer, périodes d'astreinte, etc...) au service mutualisé - Procéder au mandatement des paies - Transmission en trésorerie
7. RSU (Rapport Social Unique): <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du RSU en collaboration avec les collectivités adhérentes pour la transmission des données comptables nécessaires 	7. PREVENTION DES RISQUES <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise à jour du Document Unique
8. DISCIPLINE : <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des courriers et arrêtés disciplinaires <u>sans nécessité de saisine du conseil de discipline</u> (sanctions du 1^{er} groupe), en collaboration avec les collectivités pour obtention des éléments factuels 	8. RSU (Rapport Social Unique) : <ul style="list-style-type: none"> - Transmission des éléments de comptabilité nécessaires à l'élaboration du RSU.
9. ACTION SOCIALE & PROTECTION SOCIALE : <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale (CNAS par exemple) : actualisation de la liste agents - Participation santé / prévoyance : intégration des données en paie 	9. DISCIPLINE : <ul style="list-style-type: none"> - Transmission des éléments factuels, des rapports établis par le supérieur hiérarchique direct au service RH pour rédaction des sanctions
10. POLITIQUE RH : <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller les élus - Proposer des projets de délibérations 	10. ACTION SOCIALE & PROTECTION SOCIALE : <ul style="list-style-type: none"> - Participation santé / prévoyance : Transmettre les éléments nécessaires pour la saisie en paie
	11. COMITE SOCIAL TERRITORIAL : <ul style="list-style-type: none"> - Procéder aux saisines du CST : transmission des projets de délibérations au CST du CDG

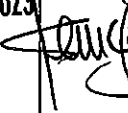


S'LO

Il précise que le budget prévisionnel du service s'élèverait, annuellement, à 206 606 €. La clé de répartition proposée est le nombre de bulletins de paie et d'indemnités produit par an ce qui induirait un coût d'environ 10 000 € par an pour la commune. Ce coût semble élevé au regard du nombre d'agents.

Après s'être fait présenté le projet, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées, décide :

* **DE NE PAS ADHERER** au service Ressources Humaines mutualisé avec les communes membres et syndicats du territoire et la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR).

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 13 JUIN 2023	Fait à Contamine-Sarzin, le 12 juin 2023
De sa publication : 14 JUIN 2023	Le Maire   Le secrétaire de séance.
Et de sa mise en ligne le : 14 JUIN 2023	Georges CANICATTI  Pierrette BATON MARECHAL

